

RÉSUMÉ

Le présent document fait le bilan de l'auto-évaluation à laquelle le FMI a procédé pour tirer les enseignements de son expérience et améliorer la qualité et l'efficacité de ses travaux. Il est noté qu'il y a beaucoup d'auto-évaluation au FMI, que de nombreuses activités et rapports d'auto-évaluation du FMI sont de qualité supérieure sur le plan technique et que l'auto-évaluation a orienté des réformes des politiques et des activités. Pourtant, des lacunes sont observées sur le plan de la couverture, de la qualité et de la diffusion des enseignements, en partie à cause de l'absence d'une démarche explicite, réfléchie et à l'échelle de l'institution. Par ailleurs, les décisions prises en avril 2015 dans le cadre d'une réduction des coûts risquent d'affaiblir davantage l'auto-évaluation.

Le FMI ne dispose ni d'un dispositif à l'échelle de l'institution ni d'une politique globale pour établir la couverture et les modalités de l'évaluation, les responsabilités et les modalités de suivi. Cela peut expliquer pourquoi les décisions récentes qui ont conduit à la réduction des activités d'auto-évaluation ont été prises sans examen sérieux de leur impact sur l'apprentissage et la responsabilisation. Le BIE recommande donc que le FMI adopte une politique globale d'auto-évaluation, qui en établit les objectifs, le champ d'application, les principaux produits, l'utilisation attendue et le suivi. Cette politique générale devrait permettre de faire évoluer les pratiques en fonction de l'environnement opérationnel.

Les évaluations des programmes appliqués par les pays nécessitant un engagement du FMI à plus long terme (évaluations ex post) et des programmes assortis d'un accès exceptionnel (examens ex post) ont pour l'essentiel rempli leur rôle en faisant le bilan des programmes appuyés par le FMI et en permettant de tirer des enseignements pour chaque pays. Ces enseignements ont souvent été incorporés dans les programmes ultérieurs. Cependant, il n'y a pas d'obligation d'évaluer d'autres types de programmes. Cette lacune pourrait maintenant s'aggraver, après qu'il a été décidé de mettre fin aux évaluations ex post. Le BIE recommande que le FMI procède à une auto-évaluation pour chaque programme qu'il appuie. Le champ d'application et le format de ces évaluations pourraient varier d'un programme à l'autre, mais toutes ces évaluations devraient inclure les vues des autorités du pays emprunteur.

L'auto-évaluation des politiques et d'autres questions à l'échelle de l'institution fait partie de nombreuses revues visant à développer la politique générale. Cependant, l'évaluation des pratiques des services du FMI et des résultats de l'institution a souvent été reléguée au second plan par l'examen des réformes proposées.

Le BIE recommande que chaque revue des politiques établisse explicitement les modalités d'auto-évaluation des politiques et des activités couvertes. La direction devrait aussi veiller à ce que les politiques et les pratiques soient continuellement auto-évaluées, même si les revues des politiques deviennent moins fréquentes, afin de promouvoir une amélioration et

un apprentissage permanents et d'indiquer quand des revues plus larges pourraient être nécessaires.

Les activités d'auto-évaluation n'ont guère permis de tirer des enseignements sur les pratiques des services du FMI, ni, de façon plus générale, de diffuser des enseignements d'une manière qui encourage l'apprentissage. La direction devrait mettre en place des produits et des activités qui visent à tirer des conclusions et des enseignements des évaluations et à les diffuser d'une manière qui souligne leur importance pour les travaux des services de l'institution et qui facilite l'apprentissage.